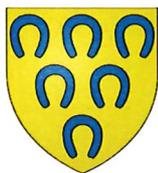


LA FERRIERE AUX ETANGS



ARRETE PORTANT FERMETURE
DE LA PLACE HENRI BURON
A L'OCCASION DU VIDE GRENIERS

Le Maire de La Ferrière-aux-Etangs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu les règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation,
- Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relative à la police de la circulation routière,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de Monsieur Jean-Claude POUPIN, président de la Société de Chasse

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler le stationnement et la circulation sur la place Henri BURON lors de la mise en place des installations pour le vide greniers organisé par la Société de Chasse le **dimanche 4 juin 2023**,

ARRETE

Article 1er : A compter du **samedi 3 juin 2023 à 08 heures jusqu'au lundi 5 juin 2023 à 12 heures**, le stationnement et la circulation de véhicules motorisés seront interdits sur la place Henri BURON, pour permettre le bon déroulement du vide greniers du **4 juin 2023**.

L'accès aux commerces sera préservé jusqu'à leur fermeture.

Article 2: Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par l'implantation d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, et mise en place par les organisateurs de la fête.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de La Ferrière-aux-Etangs
- Monsieur le Président de la Société de Chasse
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Messei

Fait à La Ferrière-aux-Etangs, le 18 avril 2023

Le Maire,
Vincent BEAUMONT,

